

à la Chambre l'an dernier mais ne fut pas mis en délibération.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1ère fois.)

#### DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. KELLY propose:

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement.

Je demande l'indulgence de cette honorable Chambre pour la manière imparfaite dont je vais lui présenter les quelques observations que j'aurai à faire à ce propos. Je ne suis que simple homme d'affaires, donc peu apte à prendre la parole en public; en conséquence j'espère que la Chambre me montrera toute son indulgence.

Je suis profondément sensible à l'honneur qu'on fait à la grande circonscription de Cap-Breton-Nord et Victoria en accordant à son représentant le privilège de proposer la présente motion. Cet honneur me fait d'autant plus plaisir qu'au cours de l'été dernier Son Excellence le Gouverneur général, le représentant en Canada de Sa Très Gracieuse Majesté le Roi a daigné visiter l'Est canadien et lors de son passage dans ma circonscription j'ai eu l'honneur et le plaisir, à Sydney-Nord, en ma qualité de maire, de lui souhaiter la bienvenue à cette ville où je suis né et de le présenter à mes concitoyens.

Tous mes concitoyens ont vivement apprécié la visite de Son Excellence le baron Byng de Vimy et de lady Byng. La sollicitude et la sympathie que Son Excellence a témoigné pour les vétérans et leurs familles ont contribué doublement à le faire aimer non seulement par ceux d'entre nos compatriotes qu'il a commandés sur les champs de bataille de France et des Flandres, mais, d'une façon générale, par tous les Canadiens, indépendamment de leurs origines ou de leurs croyances. Je peux affirmer que les gens de l'est du Canada se sont bien trouvés de sa visite et il est bon qu'il ait été les voir.

L'habitude veut, je crois, qu'un député fasse mention par particularités de sa circonscription. La division de Cap-Breton-Nord-et-Victoria présente peut-être des conditions plus diverses que n'importe quelle autre circonscription en Canada. Ses industries sont variées: On y trouve d'abord celles du charbon et de l'acier. C'est dans son territoire que gisent les premières mines de charbon exploitées en Amérique; elle possède également une des plus grandes aciéries du Ca-

nada. La pêche sur ses côtes se fait sur une grande échelle et est très fructueuse; l'agriculture et l'exploitation forestière y occupent une place très importante. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, les besoins de cette circonscription sont nombreux et variés, au point de vue des travaux publics, de l'aide à la navigation et de l'amélioration des services publics afin de développer plus amplement nos industries et d'augmenter notre commerce, en un mot pour que cette circonscription reçoive son dû.

Du point de vue pratique, nombreuses sont les raisons qui font du discours du trône un document digne d'éloges. On est heureux de savoir que la prospérité se manifeste de plus en plus. On est content d'apprendre que bien que le pays dénote encore certaines conditions dont la plupart sont attribuables à la Grande guerre, toutes les branches de l'industrie promettent de revenir bientôt à leur état normal. Si j'en juge d'après les conditions qui existent dans la sphère commerciale du Canada aujourd'hui,—il me semble que j'en ai le droit,—on a de bonnes raisons de croire que notre pays bénéficiera avant longtemps d'une expansion commerciale plus marquée que jamais dans le passé. A ce propos, monsieur l'Orateur, je félicite le peuple canadien d'avoir un Gouvernement qui a si bien rétabli la confiance publique que déjà les affaires se sont bien améliorées et que la perspective de développement et d'activité commerciale est tout à fait brillante.

Les impôts sont toujours détestables, bien que parfois nécessaires; aussi un pays doit-il en infliger le moins possible à ses contribuables. Ce minimum d'impôts doit être réparti équitablement entre ceux qui sont le mieux à même de les acquitter, et perçu de la façon la moins désagréable. Toutefois, il ne faut pas que le capital soit surchargé d'impôts; on doit encourager les placements par tous les moyens légitimes. L'industrie ne peut prospérer et se maintenir que là où les impôts et les autres frais sont le moins élevés: quant à l'agriculture elle ne peut survivre que lorsqu'il est possible de se procurer les instruments nécessaires à aussi peu de frais que possible et si le cultivateur a peu d'impôts à payer. On peut en dire autant de la pêche, cette industrie qui oblige ceux qui s'y livrent à vaguer sur les mers et à trouver leur gagne-pain dans la profondeur des eaux.

La tâche imposée au gouvernement actuel a été et est encore très onéreuse, après les énormes dépenses de guerre et les autres obligations souvent extravagantes et absolument inutiles qui ont été contractées au cours des années qui ont précédé son arrivée au pouvoir. Le peuple ne devra jamais oublier que ce n'est pas sur le Gouvernement actuel mais bien sur